

# JOURNAL OFFICIEL

DES

## COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

1<sup>er</sup> FÉVRIER 1964

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

7<sup>e</sup> ANNÉE N° 19

### SOMMAIRE

#### COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

##### INFORMATIONS

##### LA COMMISSION

##### FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

###### 64/86/CEE :

*Avis d'appel d'offres n° 344 lancé par la République togolaise pour un projet financé par la Communauté économique européenne — Fonds européen de développement* ..... 337/64

###### 64/87/CEE :

*Avis d'appel d'offres n° 345 lancé par la République malgache pour un projet financé par la Communauté économique européenne — Fonds européen de développement* ..... 339/64

###### 64/88/CEE :

*Avis d'appel d'offres n° 346 lancé par la république du Sénégal pour un projet financé par la Communauté économique européenne — Fonds européen de développement* ..... 340/64

**VIENT DE PARAÎTRE :**

**8091 — ÉTUDES — SÉRIE POLITIQUE SOCIALE**

**N° 6/1963 — Le Droit et la Pratique des conventions collectives dans les six pays de la C.E.E.**

Sur l'initiative des services de la Commission, cinq spécialistes avaient effectué une étude sur les conventions collectives dans les six pays de la Communauté ; M. Fafchamps pour la Belgique et le Luxembourg, le Dr Schnorr pour la république fédérale d'Allemagne, le professeur Dehove pour la France, le professeur Carraro pour l'Italie et le professeur De Gaay-Fortman pour les Pays-Bas.

Les experts des organisations syndicales d'employeurs et de travailleurs, auxquels les six rapports nationaux avaient été soumis, ont déclaré qu'un rapport de synthèse des six travaux revêtirait un grand intérêt. Donnant suite à cette demande, la Commission de la C.E.E. a demandé au professeur Dehove de rédiger la présente étude qui est un rapport de synthèse basé sur les six rapports nationaux ainsi que sur les discussions avec les experts des organisations syndicales.

L'auteur a non seulement décrit le type de solution adopté dans les six pays pour chaque question spécifique (notion de convention collective, conclusion de la convention, champ d'application et contenu, effets, application des conventions collectives), mais il a voulu également donner un tableau des ressemblances et des différences et « rechercher dans les faits comment tout cela se présente en pratique ». Ceci lui a permis parfois — comme il est dit dans les conclusions de l'étude — de montrer comment certaines divergences, apparentes ou réelles, mais seulement du point de vue juridique, se réduisent notablement dans les faits.

L'étude est publiée dans les quatre langues officielles de la Communauté (64 pages).

Prix de vente : FB 50,— ; FF 5,—.

## COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

## INFORMATIONS

## LA COMMISSION

## FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

**Avis d'appel d'offres n° 344 lancé par la République togolaise pour un projet financé par la Communauté économique européenne — Fonds européen de développement**

(64/86/CEE)

**Convention :** 61/F/TO/S

**Projet :** 11.22.105

**Objet :**

Fournitures rendues à pied d'œuvre des mobiliers et matériels nécessaires à l'équipement du lycée et de l'école d'administration de la ville de Lomé. Les fournitures sont réparties en 15 lots :

*Estimation*  
francs C.F.A.

|                                                                                                                                                                                                                   |            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <i>Lot n° 1 :</i> mobiliers en bois (tables-bancs, pupitres, bureaux, tables, armoires etc.)                                                                                                                      | 20.793.000 |
| <i>Lot n° 2 :</i> mobiliers métalliques mixtes et divers (chaises, tableaux, bureaux, fauteuils, meuble-classeur, armoires, lits, etc.)                                                                           | 9.173.000  |
| <i>Lot n° 3 :</i> coffres-forts                                                                                                                                                                                   | 180.000    |
| <i>Lot n° 4 :</i> réfrigérateur électrique                                                                                                                                                                        | 90.000     |
| <i>Lot n° 5 :</i> poubelles en matière plastique                                                                                                                                                                  | 10.000     |
| <i>Lot n° 6 :</i> équipement médical (vitrine à instruments, table d'examen, ventouses, seringues, bistouris etc.)                                                                                                | 500.000    |
| <i>Lot n° 7 :</i> sciences physiques : matériels divers (dynamomètre, levier arithmétique, balances, pieds à coulisse, hémisphère de Magdebourg, pompe à vide électrique, aéromètre, thermomètre, pyromètre etc.) | 1.528.000  |
| <i>Lot n° 8 :</i> sciences physiques : matériels électriques (pierres d'aimant, boussole, manipulateur Morse, roue de Barlow, électroscope, voltmètres, piles, électrodes, accumulateurs, condensateurs, etc.)    | 924.000    |
| <i>Lot n° 9 :</i> équipement de chimie (appareils de Kipp, éprouvettes, bec Bunsen, soucoupes, aéromètres, flacons, pinces, cristallisoirs, etc.)                                                                 | 668.000    |
| <i>Lot n° 10 :</i> sciences naturelles : équipement anatomie et physiologie humaine ; animaux naturalisés ; microscopes                                                                                           | 2.817.000  |
| <i>Lot n° 11 :</i> sciences naturelles : géologie                                                                                                                                                                 | 249.000    |

|                                                                                                                                                                                                                           |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <i>Lot n° 12</i> : sciences naturelles : matériels divers (tubes, séries de films : zoologie, botanique, géologie, hygiène, pinces en bois et en fer, flacons etc.)                                                       | 679.000    |
| <i>Lot n° 13</i> : équipement didactique : géographie                                                                                                                                                                     | 415.000    |
| <i>Lot n° 14</i> : fourniture, mise en place et réglage de matériel cinématographique, projection et sonorisation                                                                                                         | 1.000.000  |
| <i>Lot n° 15</i> : équipement de stade et de gymnase (buts de basket-ball, de volley-ball, poteaux et filets de tennis, barre de suspension, tapis, ballons de médecine-ball, espaliers suédois, barres parallèles, etc.) | 929.000    |
| Total                                                                                                                                                                                                                     | 40.000.000 |
| (équivalant à environ 162.000 U.S. dollars).                                                                                                                                                                              |            |

Chaque participant peut présenter des offres pour un seul, plusieurs ou la totalité des lots.

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires éventuels que les paiements relatifs à ces équipements peuvent être effectués directement dans la monnaie du pays du siège du bénéficiaire du marché.

**Lieu de livraison :**

Fournitures rendues franco lycée et école d'administration à Lomé (Togo).

**Délai d'exécution :**

5 mois pour l'ensemble des équipements rendus à pied d'œuvre.

**Les soumissions,**

en langue française, devront être déposées ou parvenir par pli recommandé adressé à M. le Président de la commission consultative des marchés, Présidence de la République togolaise à Lomé avant 11 heures (heure locale) du jour fixé pour leur ouverture qui aura lieu le 1<sup>er</sup> avril 1964 à 15 heures (heure locale) au palais du gouvernement à Lomé (Togo).

**Le dossier d'appel d'offres,**

en langue française, peut être obtenu sur demande adressée au service des travaux publics du Togo, B.P. 335 à Lomé (Togo), au prix de 4.000 francs C.F.A. Ce montant doit être versé au compte chèque postal n° 004 à Lomé du trésorier-payeur du Togo, ou envoyé par chèque bancaire certifié payable dans la République togolaise au même nom.

L'envoi du dossier sera effectué par avion, franco de port, après réception de la somme indiquée ci-dessus.

**Consultation du dossier d'appel d'offres :**

1. Service des travaux publics à Lomé (Togo) ;
2. Direction de l'enseignement à Lomé (Togo) ;
3. Ambassade de la République togolaise, 8, rue Alfred-Roll, Paris (17°) ;
4. Commission de la Communauté économique européenne, direction générale du développement de l'outre-mer, 56, rue du Marais, Bruxelles 1 ;
5. Services d'information des Communautés européennes à :  
Bonn, Zitellmannstraße 11,  
La Haye, Mauritskade 39,  
Luxembourg, 18, rue Aldringer,  
Paris (16°), 61, rue des Belles-Feuilles,  
Rome, Via Poli, 29.

**Renseignements supplémentaires :**

M. le Chef de la documentation pédagogique de la direction de l'enseignement à Lomé.

En exécution de l'article 132 paragraphe 4 du traité de Rome, la participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes personnes physiques et morales ressortissant des États membres et des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne.

---

**Avis d'appel d'offres n° 345 lancé par la République malgache pour un projet financé par la Communauté économique européenne — Fonds européen de développement**

(64/87/CEE)

**Convention :** 167/F/MA/E-S

**Projet :** 12.24.123

**Objet :**

Travaux d'aménagement hydro-agricole des marais de Laniera en un seul lot dans la république de Madagascar.

Les travaux consistent principalement en :

- l'exécution de terrassements — déblais : 600.000 m<sup>3</sup> environ,  
— remblais : 1.130.000 m<sup>3</sup> environ ;
- la construction d'ouvrages d'art pour la mise en œuvre d'environ 4.700 m<sup>3</sup> de béton et 300 tonnes d'acier, de tubes profilés et de palplanches.

**Lieu d'exécution :**

Marais de Laniera, sous-préfecture de Tananarive, banlieue et Ambohidratrimo, à 10 km au nord de la ville de Tananarive (Madagascar).

**Estimation :**

300.000.000 de francs malgaches (FMG) (équivalant à environ 1.215.000 U.S. dollars).

**Délai d'exécution :**

36 mois.

**Les soumissions,**

établies en double exemplaire et rédigées en langue française, devront, soit être remises contre reçu, soit parvenir sous pli recommandé à M. le Directeur du génie rural et de l'hydraulique agricole, B.P. 1061 à Tananarive (Madagascar), avant la date du 30 avril 1964 à 17 heures locales.

**Le dossier d'appel d'offres,**

en langue française, peut être obtenu sur demande adressée, par lettre recommandée, à M. le Directeur du génie rural et de l'hydraulique agricole, B.P. 1061 à Tananarive. A la demande, devra être joint un chèque établi au nom de la Centrale d'équipement agricole et de modernisation du paysannat, B.P. 754, au C.C.P. n° 18-818 Tananarive ou C.N.E.P. n° 6045, et d'un montant de :

- 25.000 FMG pour le dossier complet à expédier en Europe ou à Madagascar ; l'envoi sera effectué par avion, franco de port.
- 20.000 FMG pour le dossier complet remis au demandeur dans les bureaux de la direction du génie rural à Nanisana-Tananarive.

**Consultation du dossier d'appel d'offres :**

1. Direction du génie rural et de l'hydraulique agricole à Nanisana-Tananarive (Madagascar) ;
2. Commission de la Communauté économique européenne, direction générale du développement de l'outre-mer, 56, rue du Marais, Bruxelles ;
3. Services d'information des Communautés européennes à :

Bonn, Zitelmannstraße 11,  
La Haye, Mauritskade 39,  
Luxembourg, 18, rue Aldringer,  
Paris (16<sup>e</sup>), 61, rue des Belles-Feuilles,  
Rome, Via Poli, 29.

**Renseignements supplémentaires :**

M. le Directeur du génie rural et de l'hydraulique, B.P. 1061 à Tananarive (Madagascar).

En exécution de l'article 132 paragraphe 4 du traité de Rome, la participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes personnes physiques et morales ressortissant des États membres et des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne.

---

**Avis d'appel d'offres n° 346 <sup>(1)</sup> lancé par la république du Sénégal pour un projet financé par la Communauté économique européenne — Fonds européen de développement**

(64/88/CEE)

**Convention :** 140/F/SE/E-S

**Projet :** 11.21.109

**Objet :**

Entreposage, transport et montage d'ossatures métalliques à pied d'œuvre, exécution des fondations et fournitures diverses destinées à la construction de 325 classes-logements dans la république du Sénégal. En outre, il est demandé de faire offre de prix pour les mêmes travaux, portant sur l'exécution de 116 classes-logements complémentaires.

L'ensemble des travaux est réparti en 5 lots régionaux.

Chaque candidat a la possibilité de soumissionner pour chacun des lots, pour plusieurs lots ou pour l'ensemble des lots.

**Lieux d'exécution :**

Régions de la Casamance, de Diourbel, du Fleuve, du Sénégal oriental et du Sine-Saloum dans la république du Sénégal.

**Estimation :**

430.000.000 de francs C.F.A. pour 325 classes-logements (équivalant à environ 1.742.000 U.S. dollars).

---

<sup>(1)</sup> *Avis important :* Les travaux du présent appel d'offres ont déjà fait l'objet du lot 2 de l'appel d'offres n° 263 qui a été publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 18 du 1<sup>er</sup> février 1963. Le lot 1 dudit appel d'offres, portant sur la fourniture des ossatures métalliques a été attribué à la Società Anonima di Elettrificazione, 26, Via G. Fara, Milan (Italie).

**Délai d'exécution :**

Selon l'importance des lots entre 3 et 5 mois maximum, délais pas cumulatifs.

**Les soumissions,**

en langue française, devront parvenir sous pli recommandé avec accusé de réception, à la direction des travaux publics, Building administratif, pièce 144, Dakar (Sénégal), avant 17 heures locales, le 1<sup>er</sup> avril 1964.

**Le dossier d'appel d'offres :**

en langue française, peut être obtenu à la société Bompard, 33, rue Jules-Ferry, Dakar, moyennant la somme de 5.000 francs C.F.A., dont le règlement peut être effectué soit en espèces pour ceux des concurrents qui retireraient directement leur dossier à la société Bompard, soit par chèque barré certifié payable au Sénégal établi à l'ordre de cette société.

**Consultation du dossier d'appel d'offres :**

1. Au ministère des travaux publics de la république du Sénégal à Dakar ;
2. A la Commission de la Communauté économique européenne, direction générale du développement de l'outre-mer, 59, rue du Marais, Bruxelles ;
3. Aux services d'information des Communautés européennes à :  
Bonn, Zitelmannastraße 11,  
La Haye, Mauritskade 39,  
Luxembourg, 18, rue Aldringer,  
Paris (16<sup>e</sup>), 61, rue des Belles-Feuilles,  
Rome, Via Poli 29.

**Renseignements supplémentaires :**

1. A la direction des travaux publics (bureau d'études) à Dakar (Sénégal) ;
2. Aux arrondissements des travaux publics intéressés.

En exécution de l'article 132 paragraphe 4 du traité de Rome, la participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes personnes physiques et morales ressortissant des États membres et des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne.

---

**VIENT DE PARAÎTRE :**

**8077\* ÉTUDES — SÉRIE AGRICULTURE**

**N° 10/1963 — Le marché commun des produits agricoles — Perspectives « 1970 »**

La Direction générale de l'agriculture vient d'achever une étude sur l'analyse des tendances de la consommation et de la production ainsi que de la situation d'approvisionnement en denrées agricoles dans la C.E.E. et les États membres, le Danemark, la Norvège et le Royaume-Uni « 1958 »-« 1970 ».

Les résultats de ces travaux ont donné lieu à la publication d'un rapport complété par plusieurs annexes statistiques.

Sont successivement analysés :

- les principes méthodologiques et les hypothèses de base retenues
- les tendances de la consommation alimentaire individuelle et globale dans la C.E.E. « 1958 » — « 1970 »
- les tendances de la production agricole dans la C.E.E. « 1958 » — « 1970 » (viande bovine, lait et produits laitiers, céréales, betteraves à sucre, pommes de terre)
- les perspectives « 1970 » pour quelques marchés agricoles de la C.E.E. (lait et produits laitiers, viande bovine, sucre, céréales)
- les perspectives « 1970 » pour quelques marchés agricoles (produits laitiers, viande bovine, sucre, céréales) dans le cadre d'une communauté élargie au Danemark, à la Norvège et au Royaume-Uni.

La situation de l'approvisionnement des secteurs porcs, œufs et volailles dont la production dépend principalement de l'approvisionnement en céréales a été examinée dans l'analyse du marché des céréales.

L'ouvrage comprend 128 pages. Il est publié dans les quatre langues de la Communauté.

Prix de vente : FB 250,— ; FF 24,50.

## OFFICE STATISTIQUE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

VIENT DE PARAÎTRE :

### LES ACCIDENTS DU TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE 1960 — 1961

Série «Statistiques sociales» — n° 3/1963

Cette publication, la deuxième concernant les accidents du travail dans l'industrie sidérurgique, analyse les résultats de l'enquête portant sur l'année 1961 tout en reproduisant, pour favoriser la comparaison, ceux relatifs à l'année 1960.

On y trouve notamment des informations relatives aux taux de fréquence des accidents (nombre d'accidents par million d'heures travaillées) ainsi qu'à la perte de travail qui en découle.

L'ouvrage comprend 57 pages et est édité dans les quatre langues officielles de la Communauté.

Dans la même série ont déjà été publiés :

- n° 1/1960 : Budgets familiaux des ouvriers de la C.E.C.A. 1956/1957
- n° 2/1960 : Revenus réels C.E.C.A. 1954-1958  
(contenant prix, taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation)
- n° 3/1960 : Statistique des salaires C.E.C.A. 1959  
Charges salariales et revenus réels 1954-1959
- n° 1/1961 : Salaires masculins et féminins C.E.E.
- n° 2/1961 : La situation des logements des travailleurs dans les industries de la C.E.C.A.
- n° 3/1961 : Coût de la main-d'œuvre C.E.E. 1959
- n° 1/1962 : Statistique des salaires C.E.C.A. 1960  
Charges salariales et revenus réels 1954-1960
- n° 2/1962 : Les accidents du travail dans l'industrie sidérurgique 1960
- n° 3/1962 : Revenus des ouvriers C.E.E. 1959
- n° 4/1962 : Statistiques de sécurité sociale 1955-1960
- n° 1/1963 : Salaires C.E.E. 1960
- n° 2/1963 : Salaires C.E.C.A. 1961

Le prix de vente s'élève à 100 FB (FF 10,—) par numéro.

Les commandes doivent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la dernière page du *Journal officiel des Communautés européennes*.

## EURONORMES

**La Haute Autorité a publié les nouveaux EURONORM suivants :**

Prix en unités de compte A.M.E.  
(1 unité de compte A.M.E. = 1 US dollar)

|                |                                                                                            |      |
|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Euronorm 26-63 | Essais conventionnels de dureté Rockwell pour tôles et feuillets minces en acier . . . . . | 0,50 |
| Euronorm 45-63 | Essai de choc sur éprouvette bi-appuyée à entaille en V . . .                              | 0,50 |

**Nous reproduisons ci-après la liste de tous les EURONORM publiés jusqu'à présent :**

|                |                                                                                                                 |      |
|----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Euronorm 1-55  | Fontes et ferro-alliages . . . . .                                                                              | 1,15 |
| Euronorm 2-57  | Essai de traction pour l'acier . . . . .                                                                        | 0,85 |
| Euronorm 3-55  | Essai de dureté Brinell pour l'acier . . . . .                                                                  | 0,50 |
| Euronorm 4-55  | Essai de dureté Rockwell échelles B et C pour l'acier . . .                                                     | 0,50 |
| Euronorm 5-55  | Essai de dureté Vickers pour l'acier . . . . .                                                                  | 0,50 |
| Euronorm 6-55  | Essai de pliage pour l'acier . . . . .                                                                          | 0,50 |
| Euronorm 7-55  | Essai de résilience Charpy pour l'acier . . . . .                                                               | 0,50 |
| Euronorm 8-55  | Valeurs de conversion approximatives de la dureté et de la résistance à la traction de l'acier . . . . .        | 0,50 |
| Euronorm 9-55  | Valeurs de conversion approximatives des allongements après rupture de l'acier . . . . .                        | 0,35 |
| Euronorm 10-55 | Valeurs de conversion approximatives des résiliences de l'acier . . . . .                                       | 0,35 |
| Euronorm 11-55 | Essai de traction sur tôles et feuillets en acier d'une épaisseur de 0,5 mm inclus à 3 mm exclu . . . . .       | 0,70 |
| Euronorm 12-55 | Essai de pliage des tôles et feuillets en acier d'épaisseur inférieure à 3 mm . . . . .                         | 0,50 |
| Euronorm 13-55 | Essai de pliage alterné des tôles et feuillets en acier d'épaisseur inférieure à 3 mm . . . . .                 | 0,50 |
| Euronorm 14-58 | Essai d'emboutissage Erichsen modifié . . . . .                                                                 | 0,50 |
| Euronorm 15-57 | Fil-machine en acier non allié destiné au tréfilage et au laminage à froid — Examen de la surface . . . . .     | 0,35 |
| Euronorm 16-57 | Fil-machine en acier non allié destiné au tréfilage et au laminage à froid — Nuances et qualités . . . . .      | 0,70 |
| Euronorm 17-57 | Fil-machine en acier non allié destiné au tréfilage et au laminage à froid — Dimensions et tolérances . . . . . | 0,50 |
| Euronorm 18-57 | Prélèvement et préparation des échantillons et des éprouvettes . . . . .                                        | 0,50 |
| Euronorm 19-57 | Poutrelles IPE — Poutrelles à ailes parallèles . . . . .                                                        | 0,35 |
| Euronorm 20-60 | Définition et classification des nuances d'aciers . . . . .                                                     | 0,35 |
| Euronorm 21-62 | Conditions générales techniques de livraison pour les produits en acier . . . . .                               | 0,50 |

|                |                                                                                                                                                                                                                        |      |
|----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Euronorm 24-62 | Poutrelles normales et profilés en U normaux — Tolérances de laminage . . . . .                                                                                                                                        | 0,35 |
| Euronorm 27-62 | Désignation conventionnelle des aciers . . . . .                                                                                                                                                                       | 0,70 |
| Euronorm 34-62 | Poutrelles à larges ailes à faces parallèles — Tolérances de laminage . . . . .                                                                                                                                        | 0,35 |
| Euronorm 35-62 | Barres et laminés marchands d'usage courant — Tolérances de laminage . . . . .                                                                                                                                         | 0,35 |
| Euronorm 36-62 | Analyse chimique des matériaux sidérurgiques — Dosage du carbone total dans les aciers et les fontes<br>Méthode gravimétrique après combustion dans un courant d'oxygène . . . . .                                     | 0,50 |
| Euronorm 37-62 | Analyse chimique des matériaux sidérurgiques — Dosage du carbone total dans les aciers et les fontes<br>Méthode gazométrique après combustion dans un courant d'oxygène . . . . .                                      | 0,85 |
| Euronorm 38-62 | Analyse chimique des matériaux sidérurgiques — Dosage du carbone de trempe et du graphite dans les aciers et les fontes<br>Méthodes gravimétrique et volumétrique après combustion dans un courant d'oxygène . . . . . | 0,35 |
| Euronorm 39-62 | Analyse chimique des matériaux sidérurgiques — Dosage du manganèse dans les aciers et les fontes<br>Méthode titrimétrique après oxydation au persulfate . . . . .                                                      | 0,50 |
| Euronorm 40-62 | Analyse chimique des matériaux sidérurgiques — Dosage du silicium total dans les aciers et les fontes<br>Méthode gravimétrique . . . . .                                                                               | 0,50 |
| Euronorm 53-62 | Poutrelles à larges ailes à faces parallèles . . . . .                                                                                                                                                                 | 0,35 |

Ces publications peuvent être obtenues dans les pays membres par l'intermédiaire des instituts nationaux de normalisation, à savoir :

|                                                  |                                                                                                                           |
|--------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Pour la république fédérale d'Allemagne :</i> | Beuth-Vertrieb GmbH<br>Uhlandstraße 175, Berlin W 15                                                                      |
| <i>Pour la Belgique et le Luxembourg :</i>       | Institut belge de normalisation<br>— IBN —<br>29, avenue de la Brabançonne,<br><b>Bruxelles</b>                           |
| <i>Pour la France :</i>                          | Association française de normalisation<br>— AFNOR —<br>23, rue Notre-Dame-des-Victoires,<br><b>Paris (II<sup>e</sup>)</b> |
| <i>Pour l'Italie</i>                             | Ente Nazionale Italiano di Unificazione<br>— UNI —<br>Piazza A. Diaz, 2, Milan                                            |
| <i>Pour les Pays-Bas :</i>                       | Nederlands Normalisatie-Instituut<br>(NNI)<br>Boîte postale 70, La Haye                                                   |

Les intéressés résidant dans les pays tiers sont priés de s'adresser à « l'Office central de vente des publications des Communautés européennes », Luxembourg, 2, place de Metz.